

Comment ça marche

Si vous souhaitez réaliser des activités de loisirs dans un cadre ordinaire, contactez-nous.

Fondation Coup d'Pouce
Avenue de la Chablière 4

1004 Lausanne

021 323 41 39

loisirsinclusifs@coupdepouce.ch

www.coupdepouce.ch

Pour la mise en place et la validation de votre programme de loisirs, deux rencontres sont généralement nécessaires avec vous, vos proches et un-e coordinateur-trice de la Fondation.

L'activité et l'accompagnement nécessaire débiteront dès la mise en place de votre programme.

Vous serez associé-e à l'évaluation de nos prestations à la fin de votre activité.

Objectifs du projet pilote

- Contribuer à l'inclusion des personnes avec une déficience au sein des structures de loisirs ordinaires et favoriser leur intégration sociale.
- Être à l'écoute des désirs et des aspirations des personnes avec une déficience et favoriser leur participation sociale.
- Soutenir la socialisation des personnes avec une déficience, en accompagnant le développement de compétences sociales.
- Contribuer à la relève des familles et des fratries.
- Construire un partenariat avec le bénéficiaire, ses proches et les professionnels concernés par la réalisation des programmes de loisirs proposés.
- Tester et évaluer la prestation pilote proposée, en vue de sa consolidation et son extension dès 2020, sous réserve des décisions de l'Etat.

En partenariat avec :



« Nous contribuons à une société plus inclusive »

Projet pilote



P
A
S
S
E
R
E
L
L
E

L
O
I
S
I
R
S

Passerelle loisirs, c'est...

Il s'agit d'un programme qui permet à toute personne avec une déficience, vivant à domicile, de réaliser des activités de loisirs en milieu ordinaire, accompagnée par un-e collaborateur-trice de la Fondation Coup d'Pouce.

Les prestations de Passerelle Loisirs sont proposées par notre Fondation, en partenariat avec :

- les structures de loisirs ordinaires ouvertes à l'accueil des personnes avec une déficience.
- le Département de la santé et de l'action sociale de l'Etat de Vaud.

Qui sommes-nous

La Fondation Coup d'Pouce est active depuis 20 ans dans l'accompagnement durant les loisirs d'enfants et d'adultes avec une déficience.

Après une première phase de test, les prestations de Passerelle Loisirs ont pu être ajustées au plus près des besoins des bénéficiaires, de leurs proches et des structures de loisirs.

Sur mandat de l'Etat, une phase pilote de deux ans du dispositif Passerelle Loisirs s'ouvre jusqu'à la fin 2019.

Bénéficiaires de Passerelle Loisirs

Toute personne avec une déficience* :

- domiciliée dans le canton de Vaud,
- âgée de 6 à 25 ans,
- vivant à domicile ou dans un logement protégé d'une structure socio-éducative,

qui souhaite réaliser une activité de loisirs dans une structure d'accueil ordinaire, reconnue au niveau communal ou cantonal et partenaire de la Fondation Coup d'Pouce.

**déficience physique, mentale, sensorielle, cognitive ou psychique, un polyhandicap ou un trouble invalidant*

Activités de loisirs proposées

Toutes les activités de loisirs proposées par nos partenaires en 2019 figurent sur :

www.coupdepouce.ch

Les activités se déroulant en club sportifs et les activités en lien avec un centre de formation ne font pas partie du périmètre d'intervention de Passerelle Loisirs.

S'agissant des activités de loisirs, la Fondation se donne le droit de refuser une demande qui ne correspondrait pas aux souhaits ou aux besoins de la personne.

Prestations de Passerelle Loisirs

- Vous aider et vous soutenir pour **définir** avec vous et vos proches, **vos besoins de loisirs**.
- **Evaluer vos besoins** en termes d'accompagnement.
- **Rechercher et mettre en place** une collaboration avec la structure proposant **l'activité de loisirs répondant le mieux à vos souhaits et à vos besoins**.
- Vous **accompagner de manière individuelle pendant la durée de votre activité de loisirs**, ainsi que soutenir le personnel de la structure.
- Collaborer avec la structure de loisirs et suivre la réalisation de votre activité.

Le projet pilote est prévu pour **un nombre limité de bénéficiaires**. Nous vous remercions de nous contacter pour connaître les disponibilités.

Financement

Durant la phase pilote, **aucune participation ne sera demandée pour les prestations Passerelle Loisirs**.

La participation financière des bénéficiaires correspond au prix de l'activité de loisirs proposée par la structure d'accueil.